

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2022/148

COMMANDE PUBLIQUE (1.1)

**Marché relatif à l'achat de fournitures
et matériels nécessaires aux travaux
en régie de la ville d'Hazebrouck**

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215902958-20220928-DEL148CM28922-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt septembre deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 24 Absents ayant donné pouvoir : 10 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, Mme FLORQUIN-
BLONDEL, M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL,
Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE,
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, Mme DELECOEUILLERIE, M. Philippe
DUHAMEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, Mme SCHOONHEERE,
M. TIBERGHIE, M. COTTE, Mme BELVAL, Mme LIONET,
Mme REYNAERT, M. PERLEIN (arrivé à 19H20)
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme SCHERRIER	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme FERLIN
M. FIOEN	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. DELVA	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. DENTENER
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. DUHOO
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à Mme LIONET
M. DECOOPMAN	qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIE
Mme DAUCHEZ	qui a donné pouvoir à Mme REYNAERT

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

Par délibération n°20 en date du 22 novembre 2018, validée par la Sous-Préfecture en date du 29 novembre 2018, Monsieur le Maire a été autorisé à signer le marché de fourniture de matériels nécessaires aux travaux en régie de la Ville d'HAZEBROUCK en 6 lots avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : Serrurerie et fermeture de bâtiments avec la société TRENOIS DECAMPS sise 5, rue du Centre – Parc de la Pilaterie à Wasquehal (59443) pour la solution variante
- Lot 2 : Consommables quincaillerie avec la société TRENOIS DECAMPS sise 5, rue du Centre – Parc de la Pilaterie à Wasquehal (59443)
- Lot 3 : Cylindres et reproduction avec la société LEGALLAIS sise 7, rue d'Atalante à HÉROUVILLE-SAINT-Clair (14200)
- Lot 4 : Peinture et accessoires Revêtements de murs avec la société LEJEUNE Distribution sise 145 rue du Banc Vert à DUNKERQUE (59640)
- Lot 5 : Revêtements de sols et accessoires avec la société LEJEUNE Distribution sise 145 rue du Banc Vert à DUNKERQUE (59640)
- Lot 6 : Peinture de traçage pour terrains de sport avec la société SAS ACDB sise Zone Actipôle de l'A2 – avenue Jean-Jacques Ségard à TILLOY-LEZ-CAMBRAI (59554)

Ce marché arrive à terme le 2 janvier 2023 pour les lots 1 et 2, le 19 décembre 2022 pour le lot n°3, le 21 janvier 2023 pour les lots 4 et 5, le 13 avril 2023 pour le lot n°6.

En conséquence, afin de pouvoir procéder à l'achat de ces fournitures, il convient de passer un accord cadre mono-attributaire à bons de commande et marchés subséquents alloti en 5 lots sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles R.2124-1, R.2124-2-1°, R.2161-2 à R.2161-5, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-7 à R.2162-9, R.2162-13 à R.2162-14 et R.2113-1 du Code de la Commande Publique.

Chacun des lots est traité comme un accord-cadre séparé.

Le marché sera passé sans montant minimum annuel HT mais avec un montant maximum annuel HT pour chacun des lots comme suit :

Lot 1 : Serrurerie et fermeture de bâtiments

Sans montant minimum annuel en € HT

Montant maximum annuel HT : 10 000 €

Lot 2 : Consommables quincaillerie

Sans montant minimum annuel en € HT

Montant maximum annuel HT : 40 000 €

Lot 3 : Cylindres et reproduction

Sans montant minimum annuel en € HT

Montant maximum annuel HT : 15 000 €

Lot 4 : Peinture et accessoires - Revêtements muraux

Sans montant minimum annuel en € HT

Montant maximum annuel HT : 40 000 €

Lot 5 : Revêtements de sols et accessoires

Sans montant minimum annuel en € HT

Montant maximum annuel HT : 30 000 €

La durée maximum des présents marchés est de 36 mois : en effet, ils seront passés pour une durée de 12 mois reconductible 2 fois pour une période identique aux mêmes clauses, charges et conditions.

Les marchés prendront effet :

Lots 1, 2 : à compter du 3 janvier 2023 et réception de la notification par le titulaire,

Lot 3 : à compter du 20 décembre 2022 et réception de la notification par le titulaire,

Lot 4 et 5 : à compter du 22 janvier 2023 et réception de la notification par le titulaire,

La prestation antérieurement prévue dans le lot 6 est comprise dans un autre marché relatif à l'entretien des terrains sportifs extérieurs conclu par la collectivité en 2022.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces contractuelles y compris les marchés subséquents et les modifications non substantielles apportées au marché (ex avenants) à intervenir avec le titulaire de chacun des lots qui serait retenu par la Commission d'Appel d'Offres de la Ville d'HAZEBROUCK, le cas échéant,

- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à recourir au marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément à l'article R.2122-2-1, si aucune candidature ou offre n'a été déposée dans les délais prescrits, ou si seules des candidatures irrecevables définies à l'article R.2144-7 ou des offres inappropriées définies à l'article L.2152.4 ont été présentées et pour autant que les conditions initiales des marchés ne soient pas substantiellement modifiées.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOPTE à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,


Valentin BELLEVAL.